Grammaire Française

I. LES ÉLÉMENTS DE LA LANGUE.

Consonnes
Désinences
Phonèmes
Préfixes
Racine
Radical
Suffixes
Sons
"t" euphonique
Syllabes

Mot

Les sons qui sont à la base des mots (classifiés d'après leur articulation buccale) sont, dans chaque langue, en nombre limité (le français en comporte 36). Les sons possibles de l'appareil vocal humain sont, eux, en nombre presque illimité. Ces sons qui sont à la base de la parole sont aussi nommés **phonèmes**, ils sont illustrés par des lettres seules ou par une combinaison de lettres ("*ch*" dans "chien", "g" dans "gare").

L'écriture phonétique est une tentative pour décrire la langue de façon scientifique en faisant correspondre un phonème à une seule lettre et chaque lettre à un seul phonème. Il y a donc plus de phonèmes que de lettres, dix de plus.

Le son du "t" dans "table" se notant, par exemple, [t]. Le son du "u" dans "mur" se notant [u].

Les phonèmes se divisent en deux catégories, **les voyelles** (a, e, i, o, u, y, plus ou moins fermées, plus ou moins ouvertes, plus ou moins nasales) et les **consonnes** (b, c, d, f, g, h, etc.). Un groupe de sons pouvant être prononcé par une seule émission de souffle forme une **syllabe**, cette émission peut représenter, soit un seul son (et c'est alors nécessairement une voyelle "ô"), soit une combinaison plus complexe "*strict*".

Les **syllabes** se groupent pour faire des mots (monosyllabiques "*feu*" ou polysyllabiques "*anticonstitutionnellement*"). Les mots sont en perpétuel changement, il en apparaît tous les jours, certains disparaissent à jamais. Mais le processus de fabrication et la manière de les employer ne changent pratiquement pas.

Ne confondez pas "mot" et "nom". "Mot" s'applique à toutes les catégories grammaticales (noms, adverbes, adjectifs, etc.). Le nom ou substantif est une

catégorie particulière : c'est un mot variable qui désigne une personne, un animal, une chose, une catégorie, un ensemble, une idée. Les mots français se répartissent en neuf catégories :

1. Variables

```
nom ou substantif: "Table, maison, peur";
article: "un, le, des";
adjectif: "cet, grand, mon";
pronom: "je, leur, lui";
verbe: "chanter, lire, entr'apercevoir".
```

2. Invariables

```
- adverbe: "hier, heureusement, ici, là bas";
- préposition: "vers, devant, en";
- conjonction: "mais, ou, et, donc, or, ni, car, parce que";
- interjection: "fi! Ah! Chtt!".
```

La **morphologie** étudie la **forme** de ces neuf catégories, la **syntaxe** étudie leur emploi.

Nom (définition)

Le **substantif** est une autre dénomination du nom. Il ne faut pas confondre "**nom**" et "**mot**" (voir mot). "Mot" s'applique à toutes les catégories grammaticales (noms, adverbes, adjectifs, etc.). Le **nom** ou **substantif** est une catégorie particulière : c'est un mot variable qui désigne une personne, un animal, une chose, une catégorie, un ensemble, une idée.

On distingue le **nom commun** (nom, sans autre précision) et le **nom propre**. Le nom commun désigne des êtres, des choses ou des idées, en général (*Cheval. Ville. Fille*). Le nom propre désigne les mêmes choses mais en les distinguant par leur appellation (*Bucéphale. Toulouse. Martine*).

Un nom peut désigner des choses **concrètes** ou des choses **abstraites**. Il désigne des **choses** concrètes si celles-ci, accessibles à nos sens, sont matérielles (si elles peuvent, par exemple, être peintes "*Table, vase, voiture*"). Il désigne des "choses" abstraites si ces "choses" ne peuvent être perçues que par notre esprit (*Liberté, amour, joie*). (Cette simplification n'est pas toujours valide mais développer les notions d'abstrait et de concret nous entraînerait trop loin).

Le nom varie en genre, celui-ci lui appartient en propre il est le résultat de nombreuses influences (historiques, étymologiques, etc.). Ce genre est arbitraire et il faut consulter un dictionnaire pour le connaître (*La virilité*. *Un laideron. Une sentinelle*). Le nom varie en nombre. Il y a deux nombres en français le **singulier** et le **pluriel**. Le singulier s'utilise lorsqu'il n'y a qu'une chose, le pluriel quand il y en a plusieurs.

Certains noms ne s'emploient qu'au pluriel, d'autres changent de sens en changeant de nombre (voir noms à double genre). La formation du pluriel obéit à des règles précises (voir pluriel des noms). Le pluriel des noms propres, lui aussi, est régi par des règles particulières (voir noms propres (pluriel des)).

Le nom peut occuper diverses fonctions grammaticales. Il peut être : sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect, attribut, apposition, nom en apostrophe, complément circonstanciel, complément du nom, complément d'agent (voir passif), complément de l'adjectif, complément de l'adverbe, complément d'une interjection ou d'un présentatif. (voir fonctions du nom).

Un nom peut être formé de plusieurs mots, on parle alors de locution nominale (voir locutions).

Féminin des noms

En général, on obtient le féminin des noms correspondants aux êtres animés en ajoutant un "e" à la forme masculine, en modifiant le suffixe ou par une forme spéciale (*neveu*, *nièce*).

De nombreux noms d'êtres animés ne changent pas au féminin (un enfant, une enfant. Le concierge, la concierge).

- 1. ajout d'un "e": parfois l'ajout modifie la consonne finale, ou redouble celle-ci.
 - les noms en "el", "eau" : ils forment le féminin en "elle" (colonel, colonelle).
 - les noms en "en", "on" : ils redoublent le "n" devant le "e" du féminin (Julien, Julienne. Garçon, garçonne).
 - les noms en 'in', 'an' : ils ne redoublent pas le "n" (orphelin, orpheline).

Exceptions: "paysan, Jean, rouan, valaisan" qui le redoublent (paysan, paysanne).

- les noms en "f" : ils changent le "f" en "v" devant le "e" du féminin (veuf, veuve).
- les noms en "et' : ils redoublent le "t" devant le "e" du féminin.

Exceptions : "préfet, sous-préfet" qui ne le redoublent pas (préfet, préfète).

- les noms en "er" : ils forment le féminin en "ère".
- les noms en "at", "ot" : ils ne redoublent pas le "t" devant le "e" du féminin.

Exceptions: "chat, sot" qui le redoublent.

- les noms en "s" ou en "x" : ils forment le féminin en "se".

Exceptions: "métis, vieux, roux" font "métisse, vieille, rousse".

2. modification du suffixe :

Les noms en "eur" qui correspondent à un participe présent en "ant" font le féminin en "euse" (Vendeur, vendeuse. Porteur, porteuse. Menteur, menteuse).

Exceptions: "pécheur, vengeur, enchanteur" font le féminin en "**eresse**". "Persécuteur, inventeur, inspecteur, exécuteur" font le féminin en "**trice**".

Les noms en "**teur**" qui ne correspondent pas à un participe présent en "**ant**" font le féminin en "**trice**" (*directeur, directrice*).

Une trentaine de mots font le féminin en "esse" (duc, duchesse. Ivrogne, ivrognesse. Nègre, négresse. Ogre, ogresse, etc.).

De nombreux noms, soit qu'ils désignent une espèce animale, soit qu'ils ne s'appliquent qu'à des hommes ne varient pas au féminin (*bourreau*, *médecin*, *filou*, *professeur*, *etc*.).

Un certain nombre de noms changent de signification selon le genre. Ils sont présentés à l'entrée genre et nous vous conseillons de vous y rendre en cas de besoin.

Pluriel des noms

Les noms ont un genre propre, masculin ou féminin. Une partie des êtres animés ont un genre correspondant au sexe (*Un protecteur, une protectrice*) mais, pour la plupart des noms, le genre est arbitraire (en cas de doute il faut consulter un dictionnaire).

Au contraire, le nombre fait partie des besoins de la communication. On utilise le singulier quand on désigne un seul être, une seule chose ou un seul ensemble - pour les collectifs (*Un marin, des marins. Une pomme, des pommes. Un groupe, des groupes*).

Le nombre peut concerner cinq mots : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe.

On forme le pluriel des **noms** en ajoutant un "s" au singulier. Cette règle, bien entendu, souffre quelques exceptions.

- Les noms en "au" et "eau" forment le pluriel en "x" (*Un bureau, des bureaux. Un flûtiau, des flûtiaux*) sauf : "landaus, sarraus".
- Les noms en "**eu**" forment le pluriel en "**x**" (*Un feu, des feux. Un jeu, des jeux*) **sauf** : "**bleus, pneus**".
- Les noms en "ou" forment le pluriel en "s" (*Un trou, des trous*) sauf : "poux, hiboux, choux, joujoux, genoux, cailloux, bijoux".
- Les noms en "al" forment le pluriel en "aux" (*Un cheval, des chevaux. Un bocal, des bocaux*) sauf : "cal, bal, carnaval, pal, récital, régal, festival, chacal" qui le font en ''s".
- Tous les noms en "ail" forment le pluriel en "aux".
- Les noms qui au singulier se terminent par " \mathbf{z} ", " \mathbf{x} ", ou " \mathbf{s} " ne changent pas au pluriel.

Le pluriel des noms composés est un domaine ou règnent à outrance hésitations et exceptions. Plusieurs tentatives ont été faites par des organismes autorisés pour mettre de l'ordre et de la simplicité. Le pluriel des noms composés est réglé par le dictionnaire des noms communs, dans la grande majorité des cas, vous n'aurez pas à vous en préoccuper.

Voir aussi: NOMS PROPRES (pluriel des), GENRE (pour "amour, orgue, délice...).

Pluriel des noms propres

Les noms propres représentent des personnes, des lieux géographiques, des marques déposées ou des titres d'œuvres. L'invariabilité est la règle (des Picasso, les Bossuet, etc.), mais ils prennent le pluriel dans des cas bien précis.

1. les noms de personnes qui prennent la marque du pluriel :

- les noms de **familles** royales, français ou francisés; (*les Bourbons. Les Capets. Les Stuarts*, etc.)
- les noms propres employés "génériquement" à la place d'un nom commun (antonomase); (*Ce sont des Harpagons = Harpagons* pour *avares*.)
- les noms propres qui désignent des œuvres d'art. (Des Cupidons.)

2. les noms géographiques qui prennent la marque du pluriel :

- les noms désignant plusieurs pays, fleuves, etc. de même nom; (*Les Guyanes*. *Les Amériques*. *Les Espagnes*, etc.)
- les noms employés "génériquement" à la place d'un nom commun (antonomase). (*De modernes Babylones*.)

En dehors de ces cas particuliers tous les autres noms propres sont invariables : titres d'œuvres ou de journaux, marques déposées, noms de famille non francisés (*les Romanov*), noms composés homonymes (*Il existe plusieurs Saint-Sauveur*).

Genre

Le genre est une propriété du nom. **Il y a deux genres en français le masculin et le féminin**. Pour la plupart des noms le genre est arbitraire (*La virilité*. *Une sentinelle*). Ce n'est que pour une partie des noms animés qu'il existe un lien entre le sexe et le genre (voir féminin des noms).

Il serait inutile, les règles souffrent de trop nombreuses exceptions, de tenter une description du genre des noms représentant des inanimés. Ce genre est dû à leurs origines et aux nombreuses influences qu'ils ont subies. De nombreux noms changeant de genre au cours de l'histoire.

Un certain nombre de noms toutefois changent de signification selon le genre et il faut prendre garde de ne pas les confondre.

- un barbe (cheval), une barbe (les poils du menton);
- un litre (unité de mesure), une litre (bandeau portant des armoiries);
- un livre (volume), une livre (une unité de poids);

- un moule (modèle en creux), une moule (mollusque);
- un mousse (apprenti marin), la mousse (une plante, écume);
- un page (jeune serviteur), une page, (côté d'une feuille);
- un poêle (voile couvrant un cercueil), une poêle (ustensile de cuisine);
- un aune (arbre), une aune, (mesure de longueur);
- un barde (poète), une barde, (tranche de lard);
- le platine (le métal), une platine (pièce plate);
- le carpe (partie d'un membre), la carpe (poisson);
- un somme (sommeil), une somme (quantité d'argent, résultat);
- un vase (récipient), la vase (boue);
- un crêpe (tissu), une crêpe (pâte frite);
- un enseigne (officier), une enseigne (étendard, marque);
- un tour (machine ou mouvement), une tour (bâtiment);
- un vase (récipient), la vase (boue);
- un cache (masque), une cache (endroit secret);
- une cartouche (balle, ou boîte de cigarettes), un cartouche (dessin);
- une couple (lien ou réunion), un couple (deux individus, système de forces);
- un critique (personnage), une critique (jugement),
- un espace (intervalle, étendue), une espace (typographie, musique);
- un garde (personne), une garde (personnes, action de garder);
- un greffe (tribunal), une greffe (arbre);
- un guide (personne, outil, livre), une guide (lanière);
- un manche (partie d'instrument), une manche (partie de vêtement, jeu):
- un mode (manière d'être, forme du verbe), une mode (usage vestimentaire);
- un ombre (poisson), une ombre (absence de lumière);
- un pendule (balancier, une pendule (horloge);
- un vapeur (bateau), la vapeur (évaporation);
- un voile (fine étoffe qui cache), une voile (tissu épais des navires).

Certains noms ont un genre particulier selon leur emploi :

- "aigle" est masculin quand il désigne l'oiseau, quand il est utilisé au figuré ou qu'il désigne une décoration représentant un aigle. Il est féminin lorsqu'il désigne l'oiseau femelle, les enseignes, les étendards ou les armoiries;
- "**foudre**" est masculin dans l'expression "**foudre de guerre**", il est féminin quand il désigne le phénomène météorologique;
- "hymne" est féminin dans le sens de "cantique d'église", masculin pour les chants nationaux et les emplois ordinaires;
- "œuvre" est toujours féminin au pluriel, il est masculin quand il désigne l'ensemble d'un bâtiment (*le gros œuvre*) ou la totalité de la création d'un auteur (*l'œuvre complet de Rembrandt*);
- "orge" féminin, devient masculin dans les expressions "orge mondé, orge perlé";
- "**période**" habituellement féminin, devient masculin quand il désigne le point où quelque chose s'est produit (*Il souffre d'un cancer à son dernier période*);
- "espace" normalement masculin, est féminin en typographie (*La plus petite espace est le quart de cadratin*).

[&]quot;Amour", "orgue" et "délice" changent de genre au pluriel.

"Amour" est masculin au singulier et féminin au pluriel (C'est triste un amour qui meurt. Il parle toujours de ces premières amours).

"**Orgue**" est masculin mais peut avoir un emploi féminin pluriel, il désigne alors de façon emphatique un seul instrument (*Il a entendu un orgue jouer dans le lointain. J'ai entendu les grandes orgues de la cathédrale*).

"Délice" est masculin au singulier et féminin au pluriel.

Articles

Définition de l'article Accord de l'article Article contracté Article défini Article indéfini Article partitif Omission de l'article Répétition de l'article

Articles (définition)

L'article est un mot qui varie en genre et en nombre. Il s'accorde avec le nom auquel il se rapporte (*le renard*, *la cigogne*).

L'article se place avant le nom et avant l'adjectif épithète s'il en existe (*Une belle pomme*).

L'article est divisé en deux espèces principales : article défini et article indéfini (article partitif).

L'article est parfois absent, vous pouvez vous reporter à l'écran omission de l'article.

Accord du déterminant

Le déterminant (articles, possessifs, démonstratifs, etc.) s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine.

Le cheval. La fleur. Les chevaux. Les fleurs. Ma mère. Mon père.

Dans certains cas, assez rares, un seul déterminant sert pour plusieurs noms (voir omission de l'article) et il se met alors au pluriel, le genre s'accordant selon la règle des priorités - genre des noms s'ils ont le même genre, sinon masculin.

Le déterminant s'accorde parfois avec le premier nom lorsque les noms sont synonymes (*Mon directeur et ami*) et avec "**chaque**" et "**tout**" s'ils sont distributifs (*Chaque garçon et fille. Tout parent allié ou ami*).

Articles contractés

Lorsqu'ils sont précédés des prépositions "à" ou "de", les articles "le" et les" se contractent :

à + le = au à + les = aux de + le = du de + les = des

Les noms de famille commençant par "le" ne se contractent pas.

Les maisons de Le Corbusier. Les toiles de Le Nain. Il a vendu son bateau à Le Goff, etc.

En principe, la contraction se fait avec les noms géographiques.

Ce bateau vient du Havre. Cet avion se posera au Bourget, etc.

Avec les titres d'œuvres, de tableaux, de journaux commençant par "le" ou "les", on fait habituellement la contraction.

L'auteur du Bûcher de Montségur. Il a applaudi au Misanthrope, etc.

Lorsque cette contraction produit un effet bizarre (avec des titres coordonnés, avec des titres en périphrase), il est toujours possible d'intercaler un mot (livre, roman, toile, etc.) pour l'éviter.

Articles définis

L'article défini s'emploie avec les noms qui désignent une chose ou un être **déjà connu** (*La voiture est accidentée. Il retourne à la maison. La chaise du salon est bancale, etc.*).

Le singulier peut aussi s'employer pour désigner une réalité d'espèce, une catégorie générale (L'homme est un loup pour l'homme. Le porc domestique descend du sanglier, etc.).

L'article défini prend les formes :

le avec un masculin singulier;la avec un féminin singulier;les avec un masculin ou un féminin pluriel.

"Le" et "la" s'élident (remplacent leur voyelle par une apostrophe), devant un mot commençant par **une** voyelle ou **un** "h" **muet**(*L'hindouisme*, *l'hirondelle*, *l'amour*, *l'hiver*, *etc.*).

Ces formes simples se contractent avec les prépositions "à" et "de" (voir article contracté).

Articles indéfinis

L'article **indéfini** s'emploie avec les noms qui désignent une chose ou un être qui n'est **pas encore connu**, pas encore identifié. (*Un ami viendra. Il faudrait une voiture. Voulez-vous un bonbon?*).

Il peut avoir une valeur générale et déterminer un ensemble (*Un cheval court plus vite qu'un mulet* = tous les chevaux, tous les mulets).

L'article indéfini prend les formes :

un avec un masculin singulier;une avec un féminin singulier;des avec un masculin ou un féminin pluriel.

Quand le nom est précédé d'un adjectif, l'article pluriel est parfois remplacé par "de" (de belles pommes), particulièrement devant "autres" (d'autres raisons, d'autres idées).

Article partitif

L'article partitif est un article indéfini employé devant un nom désignant une réalité indénombrable (*Il boit du lait*), ou désignant une chose abstraite (*Vous avez du courage pour agir ainsi*).

L'article partitif prend les formes :

du avec un masculin commençant par une consonne;

de l' avec un masculin commençant par une voyelle;

de la avec un féminin commençant par une consonne;

de l' avec un féminin commençant par une voyelle;

des devant un masculin ou un féminin pluriel.

Notez : "des" est la forme unique pour l'article indéfini ou pour l'article partitif. C'est aussi la forme de l'article défini contracté "**de** + **les**".

Omission de l'article

L'article est habituellement absent devant :

- l'apposition : Sa mère, femme remarquable...
- l'attribut : Son fils est médecin.
- le nom en apostrophe : Compagnons, jurons de ne jamais nous rendre.
- **certains** compléments **de noms** : *Une maison de bois. Un esprit de synthèse, etc.*
- devant les noms de jours et de mois s'ils ne sont pas accompagnés d'un élément subordonné : *Nous nous verrons lundi*.
- devant "minuit" et "midi" : Nous nous verrons à midi.
- devant des noms faisant partie d'une **énumération** dynamique : *Meubles*, *objets d'art*, *véhicules brûlaient...*
- avec de nombreuses **expressions figées** : *Crier victoire. Avoir peur. Perdre patience, etc.*
- dans le **style proverbial** : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*.
- **devant les noms qui se désignent eux-mêmes** et dans les inscriptions : *Axe vient du latin "axis" et signifie proprement "essieu. Voiture à vendre.*

Avec les noms propres de personne il n'y a pas, habituellement, d'article. Certains noms, cependant, prennent l'article (voir noms propres).

Les noms propres géographiques :

- les noms de villes se construisent sans article sauf s'ils sont qualifiés (*Il visite Toulouse*. *Il visite le vieux Toulouse*.
- les noms des continents, des pays, des rivières, des montagnes, des régions, etc..., prennent normalement l'article s'ils ne se construisent pas avec la